

**ANNEXE 1 AU RÈGLEMENT NUMÉRO 3 SUR LES DROITS AFFÉRENTS
AUX SERVICES D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL**

Services supplémentaires et pénalités 2018-2019

	2017-2018	2018-2019
1. Cours optionnels en éducation physique :		
• cyclotourisme	65 \$	65 \$
• vélo de montagne	160 \$	160 \$
• canotage en eau vive	170 \$	180 \$
• golf	170 \$	170 \$
• hockey	110 \$	115 \$
• patins à roues alignées	75 \$	75 \$
• planche à neige	115 \$	120 \$
• plongée	120 \$	125 \$
• randonnée en raquettes	65 \$	65 \$
• randonnée pédestre	65 \$	65 \$
• soccer	115 \$	120 \$
• tennis	210 \$	215 \$
• ultimate Frisbee	115 \$	120 \$
2. Cours d'éducation physique-outils pédagogiques et activités	35 \$/ cours	35 \$/ cours
3. Droits d'inscription au programme <i>Sport-études</i>		52 \$/ session
4. Droits d'inscription au programme <i>Alliance Sport-Études</i>	48 \$/session	44 \$/ session

Droits pour les étudiants à la formation continue

5. Reconnaissance des acquis et des compétences (autre que celle faisant suite à un échec) selon la pondération du cours	2 \$/heure	2 \$/heure
6. Droits d'utilisation des plateformes virtuelles pour les cours en ligne à la formation continue	1 \$/heure	1 \$/heure
7. Droits de scolarité par période de cours et d'évaluation, à la formation continue (cours hors programme) maximum	6 \$/heure	6 \$/heure
8. Droits de scolarité pour une attestation d'études collégiales (AEC) non subventionnée à la formation continue maximum	25 000 \$/AEC	25 000 \$/AEC
9. Droits de support technique au démarrage de la plateforme pour les cours en ligne à la formation continue (1 seule fois lors de la 1 ^{re} utilisation)	25 \$	25 \$
10. Vérification de l'absence d'empêchement pour les stages (DEC ou AEC)	10 \$	14 \$

Droits pour les étudiants à la formation régulière

11. Droits de scolarité par période de cours et d'évaluation à l'enseignement régulier (cours hors programme)	6 \$/heure	6 \$/heure
12. Test KIN-AP pour adhérer au programme Soins préhospitaliers d'urgence	60 \$ payables à la firme responsable	60 \$ payables à la firme responsable
13. Auditions pour adhérer au programme Danse-interprétation	50 \$ payables à l'École de danse de Québec	50 \$ payables à l'École de danse de Québec
14. Vérification de l'absence d'empêchement pour les stages en milieu de garde	10 \$	14 \$
15. Permis du C.C.P.A. pour les étudiants de Techniques de bioécologie	5 \$	0 \$

Autres

1. Document de référence numérique (au DEC)	5 \$	5 \$
2. Horaire réclamé après la période prévue	25 \$	25 \$
3. Choix de cours remis après la période prévue	25 \$	25 \$
4. Remplacement de la carte étudiante	10 \$	10 \$

Adopté à la reunion du comité exécutif du 12 février 2018